

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 25 MARS 2010

Sont présents :

- | | |
|------------------|----------------------|
| - MICHEL Gérard | - GRUNFELDER Roland |
| - BOURGON Henry | - LAMIRAULT Nathalie |
| - BOURGON René | - MAIRESSE Andrée |
| - BRUCKER Gaston | - MEYER Bernard |
| - FETTER Marcel | |

Absents excusés : ACHEREINER Jean - BICHET Patrick - OSWALD Hélène - OSWALD Eric

Absent : BECK Edgar

Au cours de cette réunion, les points suivants ont été discutés.

1. Assemblée Générale.

Elle se tiendra, comme prévu, **le 9 avril 2010 à 20 heures à la Salle Siquoir**. Les convocations, avec l'ordre du jour, ont été distribuées aux membres dans leurs boîtes à lettres ou expédiées par la poste. Selon les statuts, le comité devra être réélu. Pour cela, il est fait appel à candidatures. La cotisation restera inchangée à 10 €.

La réunion sera suivie d'un verre de l'amitié (Henry BOURGON est chargé d'acheter le vin) et d'un petit buffet (kouglof- cake...) qui sera fourni par les membres du comité. Ceux-ci sont priés d'être présents dès 19 heures.

Une information concernant cet événement sera publiée dans le Républicain Lorrain (Jean ACHEREINER) et dans le Flash Info de la commune (Gérard MICHEL).

2. Carte de membre 2010.

Elle sera réalisée à partir d'une ancienne photo du « Vieux Moulin », déjà utilisée à la fin de l'année 2009 pour être expédiée à la Commission de l'Architecture de la Moselle, dans le cadre de notre action contre le projet de démolition du « Vieux Moulin ».

3. Projet de démolition du « Vieux Moulin ».

De nombreuses cartes postales de protestation sont parvenues au Chef de Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine ainsi qu'en témoigne une lettre de celui-ci du 20 janvier 2010 qui dit : *« Je reçois depuis un mois les cartes adressées au Service Départemental de l'Architecture (SDAP) par l'association des « AMIS DU PATRIMOINE DE NIDERVILLER » pour me signaler cette démolition ».*

Ce Service Départemental ne peut s'opposer à cette démolition, car le bâtiment est situé « hors espaces protégés ».

Il donne néanmoins un avis défavorable, tenant donc uniquement lieu de conseil en précisant **« La démolition de cet édifice remarquable n'est pas acceptable. Cet ancien moulin du XVIII^e siècle est un témoin de l'activité industrielle au droit du canal de la Marne au Rhin. Son historique, sa valeur patrimoniale et architecturale plaident pour sa conservation et sa réhabilitation ».**

Voilà donc une prise de position non équivoque qui pourra être très utile si un projet de restauration devait se présenter dans les mois ou années à venir. Ceci est en fait envisageable dans le cadre des efforts de la Région pour améliorer et accroître le nombre de sites touristiques, en accompagnement du développement de Center-Parcs.

Un projet de piste cyclable, le long du canal reliant Strasbourg à Paris et passant par Niderviller, pourrait également s'y intéresser.

4. Réhabilitation des anciens sentiers.

La convention proposée par la Mairie et l'A.P.N. aux propriétaires des terrains traversés par ces sentiers n'a pas été acceptée par l'un d'entre eux. La contre-proposition qu'il a faite est tellement restrictive qu'elle dénature complètement notre projet. Aussi, le comité a-t-il décidé d'abandonner ce projet, ainsi que celui d'une journée d'inauguration de ces sentiers prévue pour le mois de mai prochain.

5. Projet de création d'un « local du souvenir » des objets de culte de l'église de Niderviller.

L'A.P.N. vient de recevoir une lettre du Conseil de Fabrique qui donne son accord au projet de création d'une exposition des anciens objets de culte, excluant toutefois que celle-ci puisse se tenir dans le sein de l'église paroissiale, pour des motifs tout à fait compréhensibles. Le projet est donc maintenu, mais il faudra trouver un emplacement adéquat. En attendant, Patrick BICHET est chargé de faire, en relation avec le Conseil de Fabrique, un inventaire photographique des objets existants qui pourraient être utilisés.

6. Le pont Bellay.

La D.D.E. a confirmé son accord pour mettre à la disposition de la commune une partie de l'ancien pont Bellay qui se trouvait au port du « Vieux Moulin » (longueur 12,70 m, 450 kgs de charge au m²). La commune devra installer des plots en béton sur lesquels il sera fixé. Ce projet devrait donc pouvoir être finalisé rapidement (responsable Bernard MEYER).

7. Le plan de la commune de Niderviller.

Un emplacement est disponible chez « Kühnle-Tours » au port du « Tannenheim ». Il faut donc finaliser la confection de ce plan qui, comme prévu à l'origine, devra également être affiché à l'entrée et au centre du village (Responsable Gérard MICHEL).

8. Faïencerie.

Rien de nouveau, si ce n'est que le Tribunal a prolongé au 19 mai 2010 le délai pour rendre son jugement dans la procédure de redressement judiciaire, sollicitée par les propriétaires. Affaire à suivre !

9. Projet de jumelage avec la commune de Fervaques.

Les lettres adressées le 14 octobre 2009 aux communes de Fervaques et d'Auquainville sont restées sans réponse. Dans ces conditions, le projet d'un déplacement à Fervaques, pour répondre à l'invitation de M. Lhôtel, reste en suspens. Gaston BRUCKER est chargé de reprendre contact avec la commune de Fervaques pour se renseigner sur ses intentions.

Henry BOURGON, secrétaire

Niderviller, le 28 mars 2010